

constellations

non aux formations imposées !

« Constellations » ?

Depuis la rentrée 2020, un nouveau pas est franchi dans l'autoritarisme quant aux choix de formations. En effet, dans de nombreuses circonscriptions, les collègues se voient imposer des formations dites en « constellations ». Ce nouveau modèle de formation, initié par le ministère Blanquer est élaboré sur 6 ans :

- 1 an de « constellations » en français avec 18h de formation + 12h d'échanges et d'observations croisées ;
- 1 an de « constellations » en mathématiques, sur le même modèle que le français ;
- 4 ans d'animations pédagogiques classiques.

L'objectif étant de faire passer tous·tes les collègues en formation « constellations » sur 6 ans.

Cette formation en constellations intègre une analyse réflexive encadrée (par un·e IEN ou, le plus souvent, par un·e CPC) dans un groupe réduit d'enseignant·es, soit d'un même cycle, soit d'une même école (les modalités d'application varient).

Ces groupes d'enseignant·es sont « pilotés » par des conseiller·es pédagogiques qui n'ont souvent pas suffisamment de temps pour organiser cela convenablement. **Il s'agit bien de mettre en œuvre les orientations conservatrices du ministre et de ses proches plutôt que de réfléchir sur les pratiques pédagogiques et sur leur mise en application dans les classes.**

Les visites en classe prévues dans ces formations sont quelquefois vécues comme intrusive, alors que les ateliers de pratiques réflexives, quand ils ne sont pas subis mais choisis, peuvent être très formateurs.

SUD éducation revendique :

Pour SUD éducation, la formation ne doit pas être un lieu d'imposition de pratiques. Elle doit être fondée sur les besoins exprimés par les professionnels de terrain et les pédagogies alternatives et émancipatrices doivent avoir leur place dans les parcours de formation. **La formation ne doit pas donner lieu à un « flicage » des « bonnes pratiques » dictées par le ministère.**

SUD éducation revendique une formation continue de qualité, librement choisie et sur le temps de service.

SUD éducation revendique la liberté pédagogique des collègues.

SUD éducation rappelle que les enseignant·es du premier degré peuvent défalquer 3 x 3h de ces formations en participant à des réunions d'informations syndicales.

Une formation indigente

Depuis des années, la formation continue des enseignant·es se réduit à peau de chagrin : manque de remplacement, réforme et appauvrissement de la formation initiale, volonté d'imposer la vision ministérielle du métier d'enseignant·e. Le manque de moyens et de volonté politique pour former les personnels de l'éducation sur leur temps de travail s'accroît.

Depuis l'arrivée du ministre Blanquer, le peu de formation se fait de manière de plus en plus autoritaire, avec une normalisation des pratiques qui va dans le même sens que les évaluations nationales et autres injonctions.

Même dans le cas des animations pédagogiques classiques (18h), dans plusieurs départements les formations sont imposées avec un choix qui se réduit aux mathématiques et au français.

On demande aux enseignant·es de s'inscrire sur les applications en ligne de type GAIA mais aucun choix n'est possible. Là encore, on remarque une grande disparité : dans certaines circonscriptions, il est encore possible de choisir dans la limite de quelques heures des modules de formation, autre que mathématiques ou français. Mais jusqu'à quand ce choix va-t-il encore être possible ?

En imposant des thématiques et bien souvent des démarches pédagogiques, le ministère tente encore une fois de mettre au pas les enseignant·es en limitant leur liberté pédagogique. **Le ministre Blanquer continue ainsi d'imposer sa vision réactionnaire et autoritaire de l'école.**